

PROCEDURE pour vos **achats en commun**

Cas 1: Paiement comptant:

- **L'un d'entre vous** paie la totalité de la facture,
- et écrit sur la facture chaque montant supporté par chacun
- et la passe à Benoit en facture directe (hors note de frais).

Benoit/Frances l'enregistre et impute directement les montants sur chacun puis règle en interne par les trésoreries de chacun. Les comptes sont ok, et chaque entrepreneur a supporté sa charge.

cas 2: le fournisseur envoie la facture à Terracoopa:

L'un d'entre vous envoie un mail à Benoit/Frances (+ copie à contact@terracoopa.com) en précisant les montants supportés par chacun.

Benoit/Frances l'enregistre et impute directement les montants sur chacun. Terracoopa règle la facture. Benoit/Frances impute en interne les montants sur les trésoreries de chacun. Les comptes sont ok, et chaque entrepreneur a supporté sa charge.

Bien entendu dans les 2 cas vous devez avoir la trésorerie disponible (cf. tableau Louty) et ne pas prendre plus de 70 % de cette trésorerie. Si ce n'est pas le cas alors il vous faut faire un chèque à Terracoopa.

ATTENTION : Ne pas faire de chèques entre vous

Mail Benoît ou Frances : paiement@crealead.com